



# BERCY CHARENTON

Un projet métropolitain

Compte-rendu  
de la réunion publique  
du 18 octobre 2012



## BERCY-CHARENTON, UN PROJET MÉTROPOLITAIN

### RÉUNION PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2012

#### À la tribune :

Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement

Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris, chargée de l'urbanisme et de l'architecture

Jean-Marie BRÉTILLON, Maire de Charenton-le-Pont

Élisabeth BORNE, Directrice de l'Urbanisme de la Ville de Paris

Stephen BARRETT, Rogers Stirk Harbour and Partners

Françoise SOUCHAY, Sous-directrice de l'aménagement, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris,

Anne MICHAÏLOVSKY, Ingénieur, Ingérop

Animatrice : Anne-Laure CHARTOIRE, Agence État d'Esprit

*Ouverture de la réunion publique : 18 h 35.*

Anne-Laure Chartoire, Etat d'Esprit, annonce que cette réunion vise à présenter le travail réalisé depuis un an sur le projet d'aménagement de « Bercy-Charenton », et à indiquer les prochaines étapes de la concertation.

#### 1-INTRODUCTION

**Michèle BLUMENTHAL, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement,** est heureuse de retrouver l'auditoire pour cette troisième réunion publique qui entre dans le cadre du processus de concertation lancé depuis mai 2011. La première réunion publique avait pour objet de montrer les premiers enjeux, les éléments de diagnostic des experts. La deuxième réunion publique était plus une réunion de synthèse sur le diagnostic partagé et sur les premières pistes d'un Plan Guide. Cette troisième réunion publique est vouée à la présentation d'un Plan Guide, première esquisse du futur quartier.

Il s'agit donc d'inventer, sur un secteur essentiellement ferroviaire, un morceau de ville avec pour objectifs une certaine mixité de fonctions (maintien et création d'emplois, de logements, d'équipements publics, d'espaces verts, de commerces) et l'aménagement des liaisons entre différents quartiers du 12<sup>ème</sup> arrondissement et, entre Bercy et Charenton.

**Anne HIDALGO, Première adjointe au maire de Paris, chargée de l'urbanisme et de l'architecture** rappelle que le projet « Bercy-Charenton » marquera significativement la Ville de Paris et la métropole. Il s'inscrit parmi les très grands projets d'aménagement en cours : Paris Nord-Est, Clichy Batignolles, Paris Rive Gauche, les Halles. L'un des enseignements des

concertations conduites sur ces différents projets est de s'inscrire dans le dialogue, la coproduction des réflexions avec les habitants le plus en amont possible. Sur Bercy Charenton, les phases de dialogue et d'information ont ainsi débuté dès les études urbaines préalables.

Ce quartier doit être pensé pour les 50 ans à venir ; de nombreux acteurs doivent être associés aux réflexions urbaines et à cet exercice de démocratie participative.

**Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont**, souligne l'importance de bien coordonner les projets de Paris et de Charenton-le-Pont pour créer un nouveau quartier. Il rappelle que l'un des enjeux du projet est sa desserte en transport : la rue Baron le Roy, trait d'union entre Bercy et Charenton, en sera un axe majeur, permettant de désenclaver ce secteur.

## **2-PRESENTATION DU PROJET DU PLAN GUIDE**

**Élisabeth BORNE, Directrice de l'urbanisme, Ville de Paris**, rappelle les enseignements du diagnostic et développe les principaux enjeux du Plan Guide : la prise en compte des enjeux ferroviaires, la nécessité d'améliorer la desserte de ce territoire, la mixité du futur quartier, le maintien de la vocation logistique du site, l'intégration d'un centre de collectes sélectives (centre de tri) dans ce projet, avec la préoccupation d'inscrire les futurs espaces verts dans la trame verte régionale.

Depuis la deuxième réunion publique, le travail s'est poursuivi en associant les acteurs indispensables à la réalisation du projet, que ce soient les partenaires ferroviaires, le SYCTOM, le STIF...

Les propositions de plan guide ont fait l'objet d'une présentation aux élus parisiens afin de consolider les premières hypothèses présentées ce soir.

**Stephen BARRETT, chef de projet, Rogers Stirk Harbour & Partners** présente les premières orientations du plan guide. Le plan guide, en cours d'élaboration, est le schéma d'ensemble des futurs quartiers. Les propositions formulées continueront d'évoluer. Toutefois, cette phase de travail identifie les bases d'un projet robuste.

### 1) Rappel des composantes du territoire

- La Seine (élément important de la qualité de l'environnement), et les espaces verts (Bois de Vincennes et parc de Bercy), à mettre en relation ;
- Des tissus urbains déconnectés, à relier,
- Des infrastructures routières structurantes, à concilier avec une vie du quartier ;

- Un système ferroviaire important et un secteur stratégique pour la SNCF (800 trains/jour actuellement, 1000 trains/jour en 2020).

## 2) Les éléments à prendre en compte :

- Un viaduc ferroviaire traversant le site (complémentarités ferroviaires recherchées entre les deux rives de la Seine) ;
- La halle Gabriel Lamé : aujourd'hui raccordée aux voies ferrées. Son exploitation est difficile (nombreuses manœuvres pour sa desserte).

## 3) Les orientations du plan guide :

- Un nouveau maillage qui favorise le désenclavement du secteur

Le quartier est caractérisé aujourd'hui par d'importantes barrières et des ruptures de niveau, générées par les infrastructures. Une des propositions est la création d'un nouveau sol « naturel », qui cherche à concilier les niveaux différents, à connecter les rues existantes, les éléments des quartiers avoisinants, de manière fluide et accessible à tous.

Les orientations urbaines du projet sont compatibles avec l'activité ferroviaire et ses évolutions. Elles renforcent les liens entre le 12ème arrondissement et la Seine sans nuire au fonctionnement du faisceau. Des espaces aménagés en "sur sol" par rapport aux voies ferrées (îles ferroviaires) et des passerelles permettent de le franchir.

- Des espaces publics qui relient Paris et Charenton-le-Pont

La rue Baron le Roy est animée et articulée par une série de places et d'espaces publics ; ils relient le quartier de Bercy au quartier de Charenton-le-Pont, de manière continue et coordonnée en passant sous l'obstacle du périphérique.

Il est proposé de franchir le bâtiment « Lumière » par une allée piétonne qui vient irriguer également le quartier : l'axe lumière.

Le réseau d'espaces ouverts publics, est complété par un réseau d'espaces verts. Opération pilote du Plan biodiversité récemment approuvé par la Ville de Paris, le projet propose une série d'interventions sur le quartier pour offrir une diversité d'espaces verts. Le projet intègre par ailleurs différents éléments de patrimoine dont la petite ceinture, le faisceau ferré, le bastion n°1, le mur de la Rapée, le château d'eau...

- Les grands services urbains, (logistique et centre de tri) intégrés aux autres fonctions de la ville. Le projet de plan guide suggère :

\* La création d'un socle abritant le centre de tri des collectes sélectives sur lequel un jardin public est aménagé. Le raccordement à la Seine, permet l'évacuation des déchets triés par péniches, vers les sites de recyclage.

\* Le déplacement de la halle Lamé vers le site SNEF. Son transfert permet de créer un ensemble logistique plus efficace, relié au fer.

- Les emprises constructibles et les éléments de programme

Le projet privilégie des constructions sur des emprises de pleine terre, en écartant l'option de couverture des voies ferrées pour des questions de faisabilité technique, opérationnelle et temporelle.

Le programme propose environ 700 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher : 60% du programme à caractère économique (activités, bureaux...) et 40% dédié aux logements dont 50% de logements sociaux et des équipements publics (petite enfance, scolaires)

*(Projection d'un film qui illustre les axes principaux du projet).*

### **3-ECHANGES AVEC LA SALLE**

#### **Questions :**

*Pourquoi avez-vous abandonné le transfert de la Foire du Trône (Annie Talbot quartier Vallée de Fécamp)*

*La connexion entre Bercy et Charenton est un objectif primordial de ce projet. Les équipements publics ont été les oubliés du quartier Cour Saint-Emilion, ce projet permettra de combler ce déficit. La poursuite de la concertation sous forme d'ateliers prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 n'a pas eu lieu sans doute à cause du calendrier électoral. Les dates maintenant annoncées ne doivent pas être reportées. (Laure Lahaye, Conseil du quartier Bercy).*

*L'impact sur les emprises ferroviaires, et donc sur les activités est important. RFF et la SNCF n'ont procédé à aucune communication officielle à ce sujet. Une certaine désaffectation du fret a conduit à l'abandon de certaines infrastructures. La petite ceinture ferroviaire serait transformée en coulée verte dans le projet. Quel est l'avenir du site de Géodis ? (Didier Lorest, Cheminot, habitant du 12<sup>ème</sup> arrondissement).*

*Le film apparait beaucoup plus explicite que la présentation faite par le bureau d'études. La voie Necker (Charenton-le-Pont) va devenir un axe structurant et risque d'apporter de nombreuses nuisances aux riverains. Ne peut-on pas craindre une dégradation de la qualité de vie côté Charenton avec cette nouvelle urbanisation (centre de tri, centre logistique, grands immeubles) et que ce quartier ne devienne un ghetto comme on en trouve dans la plupart des banlieues ? (Un habitant de Charenton-le-Pont).*

*Un progrès décisif est constaté sur la remise en cause de l'emplacement de la halle Gabriel Lamé et la récupération des terrains constructibles sur la gare de la Rapée. Qu'est devenue l'estacade ferroviaire ? Quelle est la répartition immobilière (bureaux, logements,*

commerces) ? Y aura-t-il des immeubles de grande hauteur ? (**Michel Rousselot, Conseil de quartier de Bercy**).

Les élus du conseil de Paris ont voté un programme équilibré en logements et locaux d'activités. Or, le projet propose une répartition à 40 % de logements et 60 % de tertiaire. La moitié de ces logements est-elle destinée à un programme social et à qui est destinée l'autre moitié ? (**Un militant du Parti de Gauche du 12ème arrondissement**).

**Éléments de réponse :**

- Le Conseil de Paris avait donné comme orientation de travailler sur une programmation équilibrée. Or, ce territoire étant traversé par des infrastructures bruyantes, il n'est pas envisagé d'implanter de logements à leurs abords. On arrive donc à cette nouvelle répartition. Comme dans d'autres opérations, et notamment Paris Nord-Est, le principe consiste à construire à proximité de ce type d'infrastructures des bureaux qui servent d'écran de protection aux logements situés plus en retrait.
- Un travail coopératif est mené entre la SNCF, RFF et la Ville de Paris, chacun dans ses compétences. La Ville de Paris n'a pas d'action prescriptive sur les infrastructures que RFF et la SNCF pourraient juger utiles, n'étant pas opérateur ferroviaire. L'estacade ferroviaire, ou viaduc ferroviaire, apparaît bien dans le projet urbain. RFF et la SNCF indiqueront à la Ville de Paris les limites entre les emprises ferroviaires et le projet urbain.
- Conserver la superficie allouée à la foire du Trône aurait impliqué soit de couvrir les voies ferrées, option trop onéreuse qui n'a pas été retenue, soit d'amputer une partie du projet. Couvrir les voies ferrées s'avère techniquement impossible, compte tenu de l'impossibilité de couper la circulation des trains pour effectuer les travaux, hormis deux ou trois heures par nuit. Ce serait inenvisageable en termes de délais de réalisation et en termes de coûts. Par ailleurs, le choix de la Ville de Paris tend plutôt à créer un projet de ville de qualité, en composant avec les infrastructures existantes.
- La rue Baron-le-Roy est présentée comme un axe de vie, longée de commerces et d'équipements divers. Une séparation des flux de poids lourds, liés à la logistique urbaine ou à l'activité du centre de tri, est proposée.
- Le projet intègre bien les fonctions de fret qui n'altèrent pas la qualité de vie et la qualité des espaces du projet urbain.
- Le centre de tri des déchets se trouve sous un nouveau jardin public.
- Des IGH sont prévus, dans un endroit assez localisé. Le projet propose une berge ferroviaire en façade sur le faisceau ferroviaire, ouverte sur le fleuve et perceptible à

l'échelle métropolitaine. La volumétrie du projet intègre les caractéristiques climatiques. En optimisant l'ensoleillement des espaces publics, et en réduisant l'ombre portée sur les bâtiments voisins.

- Les activités de Géodis ne sont pas occultées, elles sont prises en compte dans le programme.
- Concernant les logements sociaux, la loi SRU impose 20% de logements sociaux dans tout Paris, cette obligation passera à 25% d'ici 2025. Compte tenu de la variation du prix au mètre carré d'un logement par un bailleur social, 70% des Parisiens peuvent être éligibles au logement social. Dans ces conditions de mixité sociale, il est inapproprié d'employer le terme « quartier ghetto ». Ce quartier sera totalement mixte, permettant d'allier ce qui manquait à Bercy en termes d'équipements publics (crèches, écoles, locaux sportifs...), d'équipements commerciaux, d'espaces verts.

La priorité de l'équipe municipale de la Ville de Paris est d'offrir le plus de logements sociaux aux Parisiens, dont la demande ne cesse de croître. Par ailleurs, il n'est pas question de vider Paris de ces fonctions logistiques et industrielles, mais de tenir compte de l'évolution d'une ville dense dans laquelle le foncier devient rare. La région parisienne compte 12 millions d'habitants, compte tenu des contraintes écologiques rencontrées, l'étalement urbain ne peut se propager, les zones agricoles doivent être protégées. La zone dense urbaine doit être organisée en fonction des besoins de la population, sans surdensifier ; la qualité de vie doit être sauvegardée, avec des espaces de respiration.

- Une réflexion a été lancée sur la Coulée verte : des réunions sont prévues sur la transformation et l'évolution de cette Petite Ceinture qui représente 32km pour répondre aux contributions des Parisiens (référence à la contribution de l'association des Amis de la Petite Ceinture). Des tronçons ont déjà été convertis en promenade plantée, comme dans le 15ème arrondissement.

### Questions :

*Le projet s'établit sur des emprises qui ne sont pas totalement disponibles actuellement. Des discussions sont-elles en cours avec la SNCF et RFF ? D'autres propriétaires fonciers sont-ils concernés ? Le fret passerait par Charenton occasionnant ainsi des nuisances aux Charentonnais. Quel sera l'avenir du bastion ? Le prolongement de la rue Baron le Roy est un aspect très important du projet et un lien utile entre Charenton et Paris. Qu'en est-il de l'accès piétonnier à travers l'immeuble Lumière, compte tenu de l'arrivée imminente du tramway T3 ? (Alain Dreyer, Conseiller municipal à Charenton-le-Pont).*

*Depuis 15 ans, les riverains du palais omnisports de Bercy attendent qu'il soit apporté une solution aux nuisances sonores qu'ils subissent (une riveraine du POPB).*

*Des lignes budgétaires provenant de Bruxelles seront-elles allouées ? Serait-il possible d'intégrer dans le comité de pilotage des représentants permanents de la SNCF ? Un pourcentage de logements à destination de personnes en situation de handicap et de logements estudiantins est-il prévu ?*

*A-t-on envisagé une accessibilité piétonne Place de l'Europe à Charenton-le-Pont en venant de Paris, en évitant l'autoroute ? (Thierry Sitruk, habitant de Charenton-le-Pont).*

*Quel est le calendrier prévu pour la réalisation de ce projet ? (Josiane Couturier, habitante de Charenton-le-Pont).*

*Comment faire rentrer 600 salariés dans le petit bâtiment fret réservé à Géodis ? Combien de temps reste-t-il à vivre à cette entreprise ? (Michel Degouys, Délégué syndical CGT de Géodis Calberson).*

*Cette valorisation patrimoniale ne serait-elle pas sacrifiée sur l'autel d'objectifs électoralistes ? (Un militant UMP)*

*Quels équipements compléteront tous ces logements ? (Isabelle TAVAU, Conseillère municipale du 12<sup>ème</sup> arrondissement, habitante de Bercy)*

*Quel type de centre de tri serait implanté ? (Une habitante de Charenton-le-Pont)*

*Envisage-t-on une liaison cycliste entre cour Saint-Émilion et Bercy II ? (Un habitant de Charenton-le-Pont)*

*Où peut-on consulter les documents et présentations faites sur ce projet ?*

*Toutes les populations doivent être vraiment prises en compte dans la mixité sociale pour garantir l'équilibre d'un quartier, y compris celles qui sont exclues (Annick Gaillard-Balde, Habitante de Charenton-le-Pont)*

*Pourquoi avoir choisi d'exclure tout financement public de ce projet ? Y a-t-il un lien entre le choix d'équilibrer les recettes et les dépenses avec le foncier et la disparition de toute perspective de couverture des voies ferrées avancées dans l'étude de l'APUR ? (Gérard Pichard, Section du Parti Communiste Français du 12<sup>ème</sup> arrondissement).*

### **Éléments de réponse**

- Le centre de tri de déchets envisagé correspond à un équipement industriel dans une ville, à la fois efficace et esthétique. La ville de Paris a prévu d'accueillir trois centres de



tri sur son territoire. Un équipement de cette nature a été réalisé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement avec l'utilisation de la Seine pour le transport des déchets.

- Les premiers équipements prévus dans le cadre de cette opération seraient des équipements de petite enfance, sans doute trois, des équipements scolaires et un gymnase.
- L'essentiel des négociations foncières se déroule avec RFF et la SNCF puisqu'il s'agit de terrains leur appartenant. Plusieurs modalités d'intervention sont envisageables selon les phases du projet :
  - la Ville peut prendre la maîtrise foncière, créer une zone d'aménagement concerté et faire intervenir sa propre société d'économie mixte ;
  - un partenariat avec l'aménageur de la SNCF (la SNEF) peut se mettre en place, la Ville fixant les orientations et la SNEF pouvant piloter le projet d'aménagement dans le respect de ces orientations.
- L'objectif du projet est de mettre en valeur le Bastion n°1, de le connecter aux autres espaces.
- L'hôtel logistique est un élément de fret multimodal qui combine le fret ferroviaire avec la messagerie, c'est-à-dire un fret routier plus durable utilisant des véhicules économes en termes de carbone. Il intégrerait éventuellement le tram-fret.
- Les pistes cyclables proposées permettront notamment d'assurer la liaison entre Cour Saint-Émilion et Charenton

#### **4-LES PROCHAINES ETAPES**

- Le film visionné lors de cette réunion publique sera mis sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr) dans les meilleurs délais
- Organisation d'ateliers participatifs d'ici la fin de l'année
- Exposition publique, à partir du 12 novembre, à la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement, à la mairie de Charenton et rue François Truffaut (sortie de la station de métro, ligne 14, Cour Saint-Émilion).
- Association des scolaires (les futurs acteurs de la ville) dès cet automne
- Réunion publique présentant le résultat de la concertation sur le Plan Guide et premières propositions sur un secteur opérationnel : premier semestre 2013

L'objectif est ensuite de mener toutes les procédures y compris de modification du PLU. Le premier secteur opérationnel serait lancé à la fin de l'année 2014.

**Jean-Marie BRÉTILLON** trouve cette étude pertinente. Un certain nombre de questions reste à résoudre, notamment celles relatives aux usages de la rue Baron-le-Roy, indispensable au renforcement des liens entre Charenton-le-Pont et Paris, et celle de la desserte en transports en commun du nouveau quartier. La répartition entre habitat et tertiaire semble tout à fait raisonnable pour permettre d'amorcer le rééquilibrage entre l'est et l'ouest parisien en termes d'activités tertiaires.

**Michèle BLUMENTHAL** confirme que les élus du 12<sup>e</sup> arrondissement rêvent depuis bien longtemps de ce nouveau quartier Bercy-Charenton. Le film projeté a permis d'imaginer dans 10 ou 15 ans cet espace de vie qui conjugue toutes les fonctions de la ville et qui est relié aux autres quartiers. Le boulevard Poniatowski va devenir un boulevard urbain et non plus un « no man's land ».

**Anne HIDALGO** revient sur les questions portant sur la grande hauteur. Le tabou des hauteurs d'immeubles doit être levé en fonction de l'évolution des technologies, de l'architecture et du développement durable. Ces constructions répondront aux préconisations du Plan climat.

La Ville a pris la mesure de limiter à 50 m, c'est-à-dire à 15 étages, les immeubles d'habitations, notamment pour le logement social.

Qui occupera ces logements ? Des personnes en grande difficulté, des jeunes actifs, des employés, des ouvriers, des fonctionnaires, des jeunes cadres qui démarrent leur carrière professionnelle, des étudiants, etc.

Une piste pourrait être envisagée s'inspirant d'un projet sur la partie Masséna (13<sup>ème</sup>) ou sur Clichy-Batignolles. La population serait associée aux jurys d'architecture. La réalisation d'immeubles de grande hauteur mixtes (logements et bureaux) pourrait être étudiée.

**Anne HIDALGO** souligne le dynamisme de la participation citoyenne et remercie l'équipe Rogers ainsi que la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris

**Anne-Laure CHARTOIRE** invite les participants à poser leurs questions ou à formuler leurs remarques par email, et à s'inscrire aux ateliers participatifs prévus fin 2012 (fiches d'inscription proposées).

*(Fin à 20h40)*